2026-012 – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

REPONSE DE LA COMMUNE DE QUESTEMBERT A UNE QUESTION POSEE PAR UN CANDIDAT

Question n°1 : Bonjour, un paysagiste concepteur est-il bien autorisé à répondre en tant que mandataire du groupement, il n'y a pas forcément besoin d'architecte inscrit à l'ordre des architectes ? Merci.

Réponse n°1 : Bonjour, nous vous confirmons qu'il n'est pas nécessaire de compter un architecte inscrit à l'ordre des architectes au sein du groupement pour répondre à ce marché.
Cordialement, Le Service Marchés Publics.